



Le retour ...

Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2007 : Adopté à l'unanimité

Communication du Président

Deux points :

- Le Comité Central d'Entreprise du 27 août 2007 : un avis a été émis sur le projet stratégique de la Mgen concernant l'évolution des centres de service, projet prioritaire qui a mobilisé plusieurs Directions depuis le mois de janvier. Le Président du CE Mgen Union indique que la Mgen s'efforce de rechercher un accompagnement social de la démarche. La Comité d'Etablissement Mgen a été consulté. Le processus de négociation se poursuit.
- Secteur logistique de la Mgen : le Président du CE précise que plusieurs départs en retraite sont prévus et que des questions se posent en matière d'organisation et de fonctionnement général. En conséquence, un état des lieux et un diagnostic organisationnel sont programmés, tant sur le secteur logistique que sur la gestion du bâtiment. Des consultants sont mandatés pour effectuer cet audit, proposer et rechercher des solutions.

Communication de la Secrétaire

En complément à l'intervention du Président sur le Comité Central d'Entreprise du 27 août, celle-ci indique que :

- Soumis au vote, le projet d'évolution des centres de service a retenu 10 voix « contre » et deux « refus de vote ». Les explications de vote appartiennent à chaque organisation syndicale (ampleur et incidences sur les salariés, absence d'avis de CHSCT, ...). A noter cependant, qu'aucune ne s'est dite formellement opposée à l'adaptation nécessaire aux contraintes liées au contexte et à un environnement concurrentiel. Reste aux membres de cette instance à se prononcer sur les mesures d'accompagnement (deux réunions de négociation dans la quinzaine suivant ce CCE). Prochain CCE le 19 septembre.
- ☞ Sur ce sujet, nous vous invitons à consulter l'onglet « Evolution des centres de service » de notre site : <http://www.cfdt-mgen.org>
- Autres points à l'ordre du jour du CCE : les bilans et perspectives en matière de formation professionnelle. Sur 3 votes sollicités, l'un d'eux – orientations générales du plan – a fait l'objet d'un report, deux des Comités d'Etablissement, dont Mgen Union, n'ayant pas été consultés. Les deux autres inscriptions ont recueilli les votes suivants :
 - Bilan à mi- parcours 2007 : 11 « pour » et une abstention
 - Rapport annuel sur l'emploi : unanimité « pour »

Ces trois mêmes sujets concernant la formation professionnelle, inscrits à l'ordre du jour pour Mgen Union, ont obtenus des avis unanimement favorables. La Commission Formation (présentation par Sylvie GRAPPIN, élue CFDT), chargée d'éclairer les membres du Comité, avait choisi de les aborder dans un même rapport. Nous vous en communiquons ci-dessous les grandes lignes, assorties de commentaires CFDT.

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>



Information-consultation sur la réalisation du plan de formation 2007 (Art. L 432-3 et L 934-4 du Code du Travail)

La présentation étant faite au 30 juin, la base de comparaison avec l'année précédente n'est pas envisageable.

Le taux de réalisation au 6ème mois de l'année est de :

- 33,9 % en nombre d'heures
- 36,7% en nombre de stagiaires
- 38,4% sur le budget

La Commission a pris acte de l'absence de retard particulier et constate des difficultés à démarrer les actions de formation au 1er semestre de l'année. Elle s'interroge sur la possibilité de programmer certains stages collectifs en début d'année.

La CFDT a rappelé une demande précédemment formulée, à savoir de voir indiqué, en sus du nombre de stagiaires, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation (une même personne peut réaliser 2 stages. En ce cas, elle « vaut » pour deux stagiaires), afin d'être au plus près de la réalité du taux de formation réel annuel dans l'entreprise.

Information-consultation sur les orientations générales du Plan de Formation 2008 (Art. L 432-3 du Code du Travail) et Information-consultation sur le rapport annuel sur l'emploi 2006-2007 et les prévisions annuelles en matière d'emploi pour l'année 2007 (Art. L 432-1-1 du Code du Travail)

Ci-dessous les conclusions de la commission Formation :

« La commission insiste sur le contenu de ses précédents rapports et les applications des dispositions visant à :

- Assurer l'adaptation des salariés aux postes de travail
- Veiller à maintenir la capacité des salariés à occuper un emploi
- Contribuer aux développements des compétences et aux évolutions de carrières
- ainsi que toutes dispositions indispensables à la professionnalisation, sans oublier la promotion sociale.

Sans que cela soit forcément systématique, les formations suivies doivent pouvoir déboucher sur une perspective d'évolution de carrière pour le salarié ».

La Commission a également appelé l'attention sur des éléments spécifiques aux débats des Instances représentatives du personnel (et CFDT de surcroît) à Mgen Union. Elle a noté, en particulier, que les orientations générales UES citent :

- comme essentiel, « la cohésion entre les différentes mutuelles, communiquer et partager les valeurs du Groupe, en être porteurs et les partager ». La Commission a considéré qu'il fallait rendre lisible cette volonté. Ainsi, elle a précisé que la non communication du recueil des Interlocuteurs du Siège aux centres de service (et à chaque Direction du Siège), depuis 3 ans, rend peu crédible le souci d'être au service des autres entités et activités du Groupe MGEN.
- « L'anticipation des évolutions de la pyramide des âges et le transfert des compétences détenues par les salariés expérimentés ». La Commission a interrogé sur la nécessité de (re)motiver certains salariés expérimentés et sur la possibilité de dresser un bilan des formations suivies par les plus de 45 ans, et les salariés ayant plus de 25, 30, 35 ans d'ancienneté, disant que cela constituerait un premier pas vers une politique de « gestion des secondes parties de carrière ».

- Enfin, sur « le renforcement des compétences des responsables dans la dimension individuelle et collective du management, notamment au quotidien », la Commission a adhéré, en soulignant la nécessité du sérieux de l'entretien d'évaluation, en temps, et de sa formalisation. Obligation conventionnelle, c'est aussi une mission de l'encadrant.

La CFDT a également souligné l'intérêt qu'elle porterait à l'intégration, dans le cadre des embauches annoncées, de collègues volontaires venant des Centres de service, et ceci en lien avec la démarche de tutorat qui peut être conduite tant à Mgen Union que dans les autres entités du groupe, auprès de ces salariés.

Prochain Comité d'Etablissement le 27 septembre 2007

Bonne reprise !